

PROCÈS-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 11**

Séance du vendredi 03 juillet 2020

Le vendredi 03 juillet deux mille vingt à Thémines, les membres du conseil municipal de la commune de Thémines se sont réunis à la salle de conseil à Thémines en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Mme BEST C. ; M. BIENAYME A. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille

I-Election du Maire

En tant que doyen d'âge, Arnaud Bienaymé prend la parole en tant que président du conseil municipal, afin de procéder à l'élection du Maire.

En préalable, il rappelle les principales fonctions de celui-ci :

- Agent de l'Etat sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République
- Agent exécutif de la commune sous le contrôle du conseil municipal

Arnaud Bienaymé rappelle également le très important rôle social que joue le Maire en particulier dans les petites communes.

Il rappelle également la responsabilité civile du Maire ainsi que sa responsabilité pénale qu'elle soit intentionnelle (prise illégale d'intérêt, favoritisme) ou non intentionnelle (mise en danger de la personne d'autrui, négligence, imprudence).

Arnaud Bienaymé demande que les candidats à la fonction de Maire se déclarent.

Arnaud BIENAYME et Catherine Prunet se déclarent candidat.

Arnaud Bienaymé souhaite expliquer la motivation de sa candidature :

Il estime avoir une forte expérience, qui sera utile à la commune, en matière de gestion de projets.

Il pense avoir la capacité à renforcer le dialogue avec le Grand Figeac

- Il souhaite que la liste qu'il a présidée lors de l'élection municipale soit représentée dans l'exécutif de la commune afin de réconcilier l'ensemble de la population sur un

projet commun. Il rappelle qu'il a été élu avec 55% des suffrages exprimés ce qui rend sa candidature légitime.

Arnaud Bienaymé indique qu'en cas de rejet de sa candidature, il sera candidat aux différents postes d'Adjoint.

Il est alors procédé à l'élection du Maire par bulletin secret.

Arnaud Bienaymé : 2 voix

Catherine Prunet : 9 voix (Elue)

Arnaud Bienaymé reprend la parole pour proposer au conseil de faire une demande auprès de la Préfecture, afin qu'en remerciement des services rendus (34 ans de mandat), Bernard LACARRIERE puisse bénéficier de l'Honorariat.

Catherine Prunet estime que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et propose d'en discuter lors d'un prochain conseil.

Arnaud Bienaymé passe la Présidence du conseil au nouveau Maire élu afin qu'elle fasse procéder à l'élection des Adjoints.

II-Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Le conseil municipal décide de nommer 3 adjoints

Après les votes, sont nommés :

- 1^{er} adjoint : Jacques BRUNET
- 2^{ème} adjoint : Gwenaëlle BOUYGUES
- 3^{ème} adjoint : Philippe LESCOLE

Les délibérations et le procès verbal seront consultables en Mairie

III-Lecture de la charte de l' élu local

Chaque conseiller prend connaissance des 7 points de la charte de l' élu local.

L'intégralité de la charte est disponible en mairie.

Questions diverses

De nombreuses structures comme le SDAIL, FDEL, SIAEP...demandent aux communes de désigner des référents, ce point sera abordé lors de la prochaine réunion. Il sera également nécessaire de définir les commissions propres à la commune.

La date de la prochaine est fixée au vendredi 10 juillet à 20h30

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Le Conseil Municipal,